Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE LA CHAMBRE CANTONALE CONSULTATIVE DES IMMIGRÉS (CCCI)

L'initiative «pour le renvoi des criminels étrangers» et le contre projet manquent leur objectif et engendrent des généralisations abusives

La Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) dénonce les généralisations abusives dans les débats politiques liés à l'initiative «pour le renvoi des criminels étrangers». En outre, elle attire l'attention sur le fait que ni l'initiative, ni le contre-projet n'offrent réellement de valeur ajoutée aux outils légaux actuels et donc ne permettent de répondre à l'objectif de lutte contre la criminalité.

La CCCI souhaite mettre en garde les hommes et les femmes politiques ainsi que les populations suisse et immigrées contre les généralisations ou les simplifications abusives qui peuvent engendrer des préjugés et stigmatiser les étrangers. Elle exhorte les uns et les autres à se doter des outils nécessaires à une analyse approfondie permettant seule de prendre la distance nécessaire avec les émotions suscitées par certains faits divers.

Outre le fait que l'initiative sur le renvoi des étrangers est inacceptable, partiale, non-conforme au droit international et inapplicable, la CCCI relève que la loi actuelle entrée en vigueur en 2008 seulement permet déjà de mener une politique fort rigoureuse envers les criminels étrangers comme le montre l'exemple du canton de Vaud.

En ce sens, si la CCCI s'accorde avec l'objectif de lutter activement contre la criminalité en général, elle attire l'attention sur le fait que ni l'initiative, ni le contre-projet n'offrent réellement de valeur ajoutée aux outils légaux actuels et donc ne permettent pas de répondre à cet objectif.

En 2009 déjà, la CCCI avait traité de cette question complexe lors des Assises de l'immigration.

Les actes des Assises 2009 sont disponibles sur www.vd.ch/integration.

Lausanne, le 15 novembre 2010

Me Gloria Capt, Présidente de la CCCI, 021 310 07 80 Mme Grazia Tredanari, vice-Présidente de la CCCI, 076 589 79 43